



PRÉFET DU JURA

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Le Préfet du Jura,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ N° 2023 - 259

39-2023-03-13-00002

OBJET : Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Systèmes d'Information et de Communication du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles :
- L 1424-1 à 1424-76 codifiant la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 modifiée relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
 - R 1424-1 à R 1424-57 codifiant le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n°2006-106 du 3 février 2006 relatif à l'interopérabilité des réseaux de communication radioélectriques des services publics qui concourent aux missions de sécurité civile ;
- VU l'arrêté n°IOCE0931439A du 23 décembre 2009 relatif à l'Ordre de Base National des Systèmes d'Informations et de Communication de la Sécurité Civile ;
- VU l'arrêté n°INTE1630623A du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux Systèmes d'Informations et de Communication ;
- VU l'arrêté n° A 2015-441 du 16 mars 2015 portant règlement intérieur consolidé du SDIS du Jura ; modifié par les arrêtés n° A 2016-414 du 7 mars 2016, A 2016-931 du 1^{er} juillet 2016, A 2017-48 du 10 janvier 2017, 2017-892 du 28 juillet 2017, A 2018-1384 du 20 décembre 2018, A 2020-181 du 10 février 2020 et A 2020-374 du 28 avril 2020 et A 2021-676 du 9 juin 2021 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° A 2015-1505 du 31 décembre 2015 portant nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura ; modifié et consolidé par l'arrêté n° A 2017-1043 du 11 septembre 2017 ;
- VU l'arrêté n° A 2022-902 du 23 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet du Jura à Monsieur le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait aux formations de maintien des acquis ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Capitaine Antoine HALGRAIN, titulaire de la formation SIC5 est désigné en qualité de COMSIC (Commandant des Systèmes d'Information et de Communication) du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.
Le COMSIC est chargé de concevoir et de coordonner la mise en œuvre opérationnelle des systèmes d'information et de communication au niveau départemental.

Article 2 : Le personnel suivant titulaire de la formation SIC4, est désigné en qualité d'Officier des systèmes d'information et de communication (OFFSIC).

Noms – Prénoms	Grades	Affectation
Vincent DAVIOT	Capitaine	CIS BASSIN LEDONIEN

Les OFFSIC sont chargés, sous les ordres du COMSIC, de la mise en œuvre opérationnelle des systèmes d'information et de communication des Services de Sécurité Civile.

Article 3 : Les personnels suivants titulaires de la formation de coordinateur de salle opérationnelle, sont désignés en qualité de Chef de Salle Opérationnelle du Centre de Traitement des Alertes/Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.

Noms – Prénoms	Grades	Affectation
Mathieu BRUANDET	Lieutenant 1 ^{ère} Classe	DD SIS
Lionel AMIOT	Lieutenant 2 ^{ème} Classe	DD SIS
Gérald AZZI	Lieutenant 2 ^{ème} Classe	DD SIS
Patrick BAYARD	Lieutenant 2 ^{ème} Classe	DD SIS
Stéphane DRÄBING	Lieutenant 2 ^{ème} Classe	DD SIS
Sébastien GELEY	Lieutenant 2 ^{ème} Classe	DD SIS
Olivier GRILLOT	Lieutenant 2 ^{ème} Classe	DD SIS
Bruno JARDON	Lieutenant 2 ^{ème} classe	DD SIS

Article 4 : Les personnels suivants titulaires de la formation de coordinateur de salle opérationnelle, sont désignés en qualité de Adjoint Chef de Salle Opérationnelle du Centre de Traitement des Alertes/Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.

Noms – Prénoms	Grades	Affectation
Christophe GUIGNOT	Adjudant-chef	DD SIS
Loïc FAIVRE	Adjudant	DD SIS
Thomas PEGUILLET	Adjudant	DD SIS

Article 5 : Les personnels suivants titulaires de la formation d'opérateur de traitement des appels d'urgence/opérateur de coordination opérationnelle sont désignés en qualité d'Opérateurs de Centre de Traitement des Alertes/Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.

Noms – Prénoms	Grades	Affectation
Olivier MATHOT	Lieutenant	CIS VOITEUR
Eric MOREL	Lieutenant	CIS CHAMPAGNOLE
Jean-Etienne PETIOT	Lieutenant	CIS BLETTERANS
Sébastien VIDOTTO	Lieutenant	CIS LA VALLIERE
Jérémy GONNARD-MACÉ	Adjudant-chef	CIS LES ROUSSES
François GUIGNAT	Adjudant-chef	CIS CHAMPAGNOLE
Jean-Marie GUYON	Adjudant-chef	CIS LE FINAGE
Fabien PERRET	Adjudant-chef	CIS BLETTERANS
Franck VIONNET	Adjudant-chef	CIS CHAMPAGNOLE
Frédéric WAUQUIER	Adjudant-chef	CIS GRAND DOLE
Julien CAMELIN	Adjudant	CIS MOREZ
Jérôme RAVENET	Adjudant	CIS BLETTERANS
Olivier BAILLY	Sergent-chef	CIS BASSIN LEDONIEN
Marc CARTRET	Sergent-chef	CIS SELLIERES
Julian BOURNY	Sergent	CIS GRAND DOLE
Alexandre DELACROIX	Sergent	CIS BASSIN LEDONIEN
Aurélien GEORGEON	Sergent	CIS PAYS POLINOIS
Louis GIROD	Sergent	CIS RANCHOT JURA NORD
Aurélien OLIVIER	Sergent	CIS PAYS POLINOIS
Etienne PROST	Sergent	CIS GRAND DOLE
Sandrine BAILLY	Caporal-chef	DD SIS
Stéphane BASIN	Caporal-chef	DD SIS

Cyrille GUYENOT	Caporal-chef	CIS LE FINAGE
Francis NACHON	Caporal-chef	CIS LA MARRE
Salim TAIL	Caporal-chef	DD SIS
Thomas VUILLERMOZ	Caporal-chef	CIS BASSIN LEDONIEN
Lucas BERREZ	Caporal	DD SIS
Florence BORNIER	Caporal	DD SIS
Kevin DORNIER	Caporal	CIS BASSIN LEDONIEN
Antoine GENTET	Caporal	CIS GRAND DOLE
Marc GIRARDOT	Caporal	CIS PAYS POLINOIS
Anthony GRILLOT	Caporal	CIS BASSIN LEDONIEN
Matthieu JACQUIN	Caporal	CIS RANCHOT JURA NORD

Article 6 : Les personnels suivants titulaires de la formation Opérateurs de Coordination Opérationnelle en PC Tactique, sont désignés en qualité d'Opérateurs de Coordination Opérationnelle en PC Tactique.

Noms – Prénoms	Grades	Affectation
Mathieu BRUANDET	Lieutenant 1 ^{ère} Classe	DD SIS
Patrick BAYARD	Lieutenant 2 ^{ème} Classe	DD SIS
Sébastien GELEY	Lieutenant 2 ^{ème} Classe	DD SIS
Olivier MATHOT	Lieutenant	CIS VOITEUR
Eric MOREL	Lieutenant	CIS CHAMPAGNOLE
Jean-Etienne PETIOT	Lieutenant	CIS BLETTERANS
Sébastien VIDOTTO	Lieutenant	CIS LA VALLIERE
François GUIGNAT	Adjudant-chef	CIS CHAMPAGNOLE
Christophe GUIGNOT	Adjudant-chef	DD SIS
Jean-Marie GUYON	Adjudant-chef	CIS LE FINAGE
Fabien PERRET	Adjudant-chef	CIS BLETTERANS
Franck VIONNET	Adjudant-chef	CIS CHAMPAGNOLE
Frédéric WAUQUIER	Adjudant-chef	CIS GRAND DOLE
Jérôme RAVENET	Adjudant	CIS BLETTERANS
Thomas PEGUILLET	Adjudant	DD SIS
Olivier BAILLY	Sergent-chef	CIS BASSIN LEDONIEN
Julian BOURNY	Sergent-chef	CIS GRAND DOLE
Marc CARTRET	Sergent-chef	CIS SELLIERES
Alexandre DELACROIX	Sergent	CIS BASSIN LEDONIEN
Aurélien OLIVIER	Sergent	CIS PAYS POLINOIS
Etienne PROST	Sergent	CIS GRAND DOLE
Sandrine BAILLY	Caporal-chef	DD SIS
Stéphane BASIN	Caporal-chef	DD SIS
Francis NACHON	Caporal-chef	CIS LA MARRE
Lucas BERREZ	Caporal	DD SIS
Florence BORNIER	Caporal	DD SIS
Kevin DORNIER	Caporal	CIS BASSIN LEDONIEN
Antoine GENTET	Caporal	CIS GRAND DOLE
Louis GIROD	Caporal	CIS RANCHOT JURA NORD
Anthony GRILLOT	Caporal	CIS BASSIN LEDONIEN

Article 7 : Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et participer aux actions et missions spécifiques en fonction de l'Ordre de Base National des Systèmes d'Information et de Communication de la Sécurité Civile.


Article 8 : Tout arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Systèmes d'Information et de Communication, antérieur au présent arrêté, est abrogé.

Article 9 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Besançon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notification et publication.

Article 10 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du SDIS et de la Préfecture.

Fait à Montmorot, le **13 MARS 2023**

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Jura,



Colonel Hors Classe Hervé JACQUIN